

CREDISSIMO HAINAUT SA

Rue Royale 85 7500 Tournai

N° d'inscription FSMA 026555 A en tant que courtier d'assurances

Par le biais du présent document, notre bureau agit conformément à la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, à la loi du 11 juin 1874 contenant les titres X et XI, livre Ier, du code de commerce et à la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances. Notre bureau vous communique à cet égard un certain nombre d'informations obligatoires.

Renseignements relatifs au client :

Nom : Prénom :
Adresse : N° : Boîte :
Code postal : Localité :

Vos exigences et besoins pour une Assurance Non-Vie :

1. Vous souhaitez assurer le risque suivant :

Afin de pouvoir vous recommander un produit d'assurance répondant à vos souhaits, notre bureau analyse correctement, d'une part, le risque à assurer et, d'autre part, vos exigences et besoins relatifs au contrat d'assurance à souscrire.

Dans le cadre de cette analyse, diverses questions vous ont été posées, notamment en ce qui concerne le preneur d'assurance et les assurés, la description du risque, les garanties souhaitées, d'éventuels contrats d'assurance antérieurs, les antécédents et d'autres remarques générales et éclaircissements.

Vos réponses sont reprises dans la proposition d'assurance du produit que vous souhaitez souscrire, cfr « Votre choix en tant que client ».

2. Exigences spécifiques :

Vous confirmez avoir déclaré exactement toutes les circonstances connues de vous qui doivent raisonnablement être considérées comme des données susceptibles d'influencer cette analyse.

Avis motivé de notre bureau :

2 possibilités – cocher + compléter une :

1. Nous vous recommandons le produit d'assurance [compléter le nom du produit et de l'entreprise d'assurances] sur la base de l'analyse :
- (1) du risque à assurer, et
 - (2) de vos exigences et besoins relatifs au contrat d'assurance à souscrire.

Vous confirmez que vous avez été informé de votre droit de solliciter le nom et l'adresse de l'entreprise ou des entreprises d'assurances avec laquelle (lesquelles) notre bureau peut travailler et travaille.

2. Nous vous recommandons le produit d'assurance [compléter le nom du produit et de l'entreprise d'assurances] sur la base de l'analyse :
- (1) du risque à assurer,
 - (2) d'un nombre suffisant de contrats d'assurance disponibles couvrant ce risque, et
 - (3) de vos exigences et besoins relatifs au contrat d'assurance à souscrire.

Ce produit répond en effet en terme de type de produit et de caractéristiques principales à vos exigences et besoins.

Motivation spécifique :

VERSION 01-12-06 – ASSURANCE NON-VIE

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITE A NOTRE BUREAU.

Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35.

Tél. : 02/547 58 71 - Fax : 02/547 59 75 - www.ombudsman.as.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.fsma.be.

CREDISSIMO HAINAUT SA

Rue Royale 85 7500 Tournai

N° d'inscription FSMA 026555 A en tant que courtier d'assurances

Votre choix en tant que client :

2 possibilités – cocher et éventuellement compléter une :

1. Vous suivez l'avis donné par notre bureau et confirmez votre souhait de souscrire le produit d'assurance recommandé par nous.
2. Vous ne suivez pas l'avis donné par notre bureau et confirmez expressément vouloir souscrire le produit d'assurance suivant : [compléter le nom du produit et de l'entreprise d'assurances].

Vous confirmez que notre bureau ne doit plus effectuer d'analyse complémentaire de marché pour le risque que vous souhaitez assurer par l'intermédiaire de notre bureau.

La proposition d'assurance du produit de votre choix a été remplie et vous a été remise.
Vous reconnaissez que son contenu correspond à l'analyse de vos exigences et besoins et que vous avez été expressément informé de la portée et des limites du produit d'assurance que vous avez choisi.

Fait en deux exemplaires, dont un est remis au client.

A, le

Signatures :

Le traitement des données à caractère personnel susmentionnées est, conformément à l'article 5c) de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 (dénommée ci-après « la loi sur la protection de la vie privée »), nécessaire afin de satisfaire à l'obligation d'information prévue dans la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances, modifiée par la loi du 22 février 2006 et à laquelle notre bureau est soumis en tant que responsable du traitement.
Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles qui vous concernent et de rectification de ces données. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la Commission de la protection de la vie privée, à 1000 Bruxelles, Rue Haute 139.

VERSION 01-12-06 – ASSURANCE NON-VIE

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITE A NOTRE BUREAU.

Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35.
Tél. : 02/547 58 71 - Fax : 02/547 59 75 - www.ombudsman.as.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.fsma.be.